

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par l'ordonnance du 26 août 2005, prévoit que le président du CASDIS présente aux membres du Conseil d'administration, lors du débat d'orientations budgétaires, les autorisations de programme et d'engagement.

L'article L3312-1 du CGCT dispose en effet que « dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat a lieu au conseil général sur les orientations budgétaires de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés ».

Le décret en Conseil d'Etat du 27 décembre 2005 a modifié le CGCT (article R.3312-3) en ces termes « chaque autorisation de programme ou d'engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le président. Elles sont votées par le conseil général, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice et des décisions modificatives ».

Dans ce cadre réglementaire, vous trouverez ci-dessous, les tableaux présentant les autorisations de programme et d'engagement en cours et les crédits de paiement nécessaires à leur couverture.

LIBELLE	MONTANT AP VOTE	CP ANTERIEUR 2013	CA 2013	CP 2014	Réalisé 2014 au 2/12/2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
<b>OPERATION / PREVISION</b>									
Révision SDACR & RO AP 2013000003	300 000,00								
	300 000,00	0,00	0,00	122 000,00	97 052,00	178 000,00			
<b>GEAC</b>									
Plateau technique de formation AP 2012000001	1 142 500,00								
	1 142 500,00	2 212,60	4 368,70	800 000,00	435 298,59	335 918,70			
<b>SYSTEMES D'INFORMATION</b>									
Modernisation des outils informatiques de gestion AP 2013000002	1 675 000,00								
	1 675 000,00		5 910,63	549 089,37	456 283,40	655 000,00	385 000,00	80 000,00	
<b>INFRASTRUCTURES</b>									
Construction état-major groupement ouest et restructuration CIS Caucnaville AP 2010000006	4 250 000,00								
	4 250 000,00		182 599,34	200 000,00	5 570,34	3 635 000,00	222 000,00	10 400,66	
Groupement est état-major AP 2013000001	1 400 000,00								
	1 400 000,00		726 738,28	60 000,00	27 044,25	603 261,00	10 000,72		

